

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10303 Numéro SIREN : 811 356 526 Nom ou dénomination : A2BH ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2019 sous le numéro de dépôt 121666



20191216662018

DATE DEPOT : 25/11/2019

N° DE DEPOT : 121666

N° GESTION : 2015B10303

N° SIREN : 811356526

DENOMINATION : A2BH ARCHITECTURE

ADRESSE : 2 avenue Frédéric Le Play 75007 Paris

MILLESIME : 2018

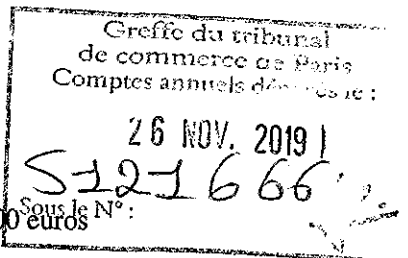
.

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf

Et le 27 Juin à 16 heures

Les actionnaires de la société A2BH, société anonyme simplifiée au capital de 5.000 € dont le siège est au 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS, numéro RCS PARIS 811 356 526, se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire, à la suite de la convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les trois actionnaires présents représentant 100% du capital.

Monsieur Anthony BERNEAU, Président, préside la séance.

Monsieur Dominique HERTENBERGER et Madame Ileana ALTMANN BERNEAU, actionnaires présents à la séance.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que les trois actionnaires représentant la totalité des actions composant le capital social sont présents.

Il précise que, conformément à la loi, la présente assemblée peut valablement délibérer pour les décisions ordinaires quel que soit le quorum atteint, et pour les décisions extraordinaires avec un quorum d'un quart des actions ayant le droit de vote.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

1/ Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;

2/ La feuille de présence ;

3/ Le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4/ Le rapport du Président (Article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion et les comptes de la Société ;

5/ Les projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée que le bilan, les comptes annuels et les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapport du Président (article L 225-37 du Code du Commerce) sur la gestion, la marche de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- examen et approbation des comptes ;
- quitus au Président ;
- affectation des résultats ;
- approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président (Article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion de la Société.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Président (article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion de la Société, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président.

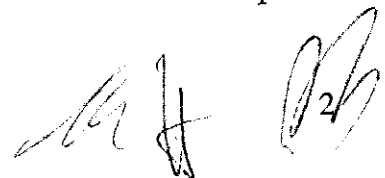
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport du Président.

Après la déduction de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice net de 20 409.18 €. Il est décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Imputation au report à nouveau, ce qui forme un montant du Report à Nouveau créateur de 20 819.75 €.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles elles portent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale approuve la rémunération du Président de 2018 pour la somme de 64 670.58 euros brut. Monsieur Anthony BERNEAU, Président, continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les actionnaires présents.

Anthony BERNEAU
Président

Dominique HERTENBERGER
Actionnaire

Ileana ALTMANN BERNEAU
Actionnaire

3

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

A - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbanisme.

B - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

C - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En égard à l'article L 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

D - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société entend poursuivre son activité selon les mêmes modalités que durant l'exercice écoulé.

E - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à +331 961.08 euros contre +376 349.68 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -11.79 % ;

AB

Le résultat d'exploitation ressort à +21 818.18 euros contre -46 014.07 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +147.42 % ;

Le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à +21 818.18 euros compte tenu de l'absence du résultat financier de l'exercice, contre -46 014.07 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +147.42 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de -1 409.00 euros et l'absence de l'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 20 409.18 euros contre -42 721.07 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +147.77 % ;

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la société s'élevait à 130 141.59 euros contre 149 949.95 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -13.21 %.

F - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

G - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de manière suivante :

- Un montant de 20 409.18 € au compte Report à Nouveau qui serait ainsi porté à un solde créditeur de 20 819.75 €.

H - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

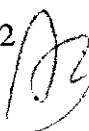
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

I - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

J - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, il est relaté sur le rapport spécial de la gérance les conventions qui doivent

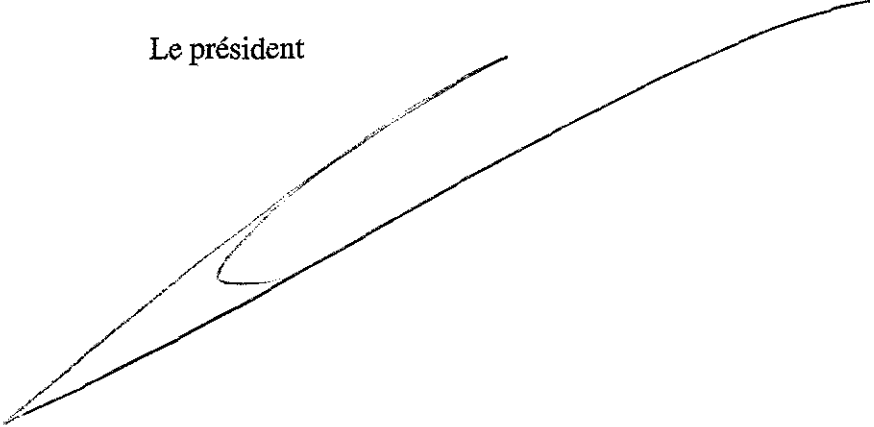
2


être reportées sur le registre des décisions des associés devant être ratifié à l'assemblée.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Anthony BERNEAU

Le président



A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport du Président.

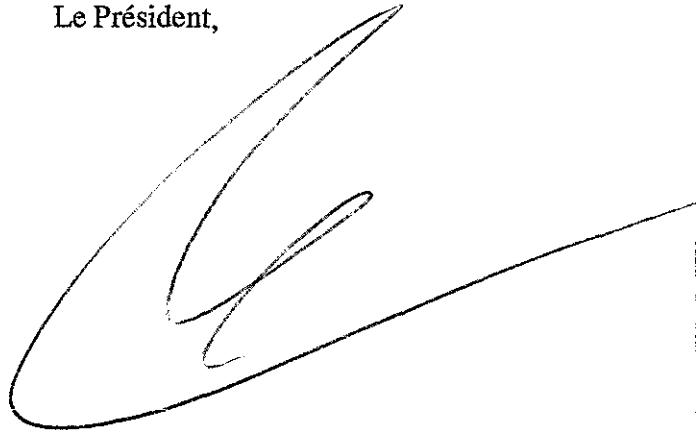
Après la déduction de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice net de 20 409.18 €. Il est décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Imputation au report à nouveau, ce qui forme un montant du Report à Nouveau créateur de 20 8019.75 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours du dernier exercice.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,



Désignation de l'entreprise		Sas A2BH ARCHITECTURE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		2 Avenue Frédéric Le Play		75007 PARIS	
Numéro SIRET		81135652600012			
Durée de l'exercice en nombre de mois		12		Durée de l'exercice précédent	
		12			

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				131122018		131122017		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	5 644	030	2 568	3 076	4 508	
	Immobilisations financières * (1)	040	8 273	042		8 273	8 150	
Total I (5)		044	13 917	048	2 568	11 349	12 658	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	111 318	070	9 000	102 318	29 514
		Autres * (3)	072	13 323	074		13 323	14 837
	Valours mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084		086			92 941	
	Charges constatées d'avance *	092	3 151	094		3 151		
	Total II	096	127 793	098	9 000	118 793	137 292	
	Total général (I+II)	110	141 710	112	11 568	130 142	149 950	

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1	2	1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000		5 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	500		500
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	411		43 132
	Résultat de l'exercice	136	20 409		(42 721)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	26 320		5 911
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	1 648		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 591		28 211
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	28 000		115 828
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	103 822		144 039
Total général (I + II + III)	180	130 142		149 950	

RENVIS		RENVIS	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir attestation d'Expert Comptable Euros.

PRÉSENTÉ ET CONSEILLÉ

Carlyle Gysse

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 17

Désignation de l'entreprise : Sas A2BH ARCHITECTURE

31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		1 709
Total des réintégrations diverses	330	1 709

Détail des déductions diverses		
CICE 2018		4 348
Total des déductions diverses	350	4 348

Formulaire n° 2033-C 2019
Annexe du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : **Sas A2BH ARCHITECTURE**

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		404	406	
	Autres	410		414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		424	426	
	Constructions	430		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		444	446	
	Installations générales, agencements divers	450		454	456	
	Matériel de transport	460		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	5 644	474	476 5 644	5 644
	Immobilisations financières	480	8 150	484 123	486 8 273	8 273
TOTAL		490 13 794	492 123	494 494	496 13 917	13 917

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 1 136	562 1 432	564 566	2 568
TOTAL		570 1 136	572 1 432	574 576	2 568

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme						
											⑤						
										19 % ⑥		15 % ou 12,5 % ⑦		0 % ⑧			
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		593		595		
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)												591					
TOTAL										596		585		597		599	
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 9
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	9
Permanence ou changement de méthodes	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	11
Evaluation des amortissements	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	5 644		
TOTAL	5 644		
Prêts, autres immobilisations financières	8 150		123
TOTAL	8 150		123
TOTAL GENERAL	13 794		123

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique. Mobilier			5 644	5 644
TOTAL			5 644	5 644
Prêts, autres immobilisations financières			8 273	8 273
TOTAL			8 273	8 273
TOTAL GENERAL			13 917	13 917

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	1 136	1 432		2 568
TOTAL	1 136	1 432		2 568
TOTAL GENERAL	1 136	1 432		2 568

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 432				
TOTAL	1 432				
TOTAL GENERAL	1 432				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		9 000			9 000
TOTAL		9 000			9 000
TOTAL GENERAL		9 000			9 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 000			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 492
Dettes fiscales et sociales	7 673
Total	10 164